



Frédéric Petit  
Député des Français établis à l'étranger  
Allemagne, Europe centrale et Balkans  
126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP



Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration  
Agence pour l'enseignement français à l'étranger  
23 place Catalogne, 75014 Paris

Paris, le 10 janvier 2023

**Objet : Amendement voté par la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale**

Mes chères et chers collègues,

Je n'ai pu participer directement au Conseil d'Administration du mois d'octobre dernier ; j'ai en toute confiance donné délégation de vote au Président, afin de ne pas pénaliser nos travaux.

L'amendement que la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale a voté sur ma proposition dans le cadre des débats sur le budget du programme 185, dont je suis le rapporteur pour avis, a fait couler beaucoup d'encre. J'ai répondu pour ma part, à Paris et sur le terrain à tous ceux qui ont souhaité m'interroger à ce sujet. Il semble que mon absence à notre réunion de novembre ait frustré certains d'entre nous, qui souhaitaient m'y interroger directement. J'ai donc demandé à notre Président de vous faire passer ce courrier, à toutes fins utiles.

En introduction, je souhaite rapidement balayer deux reproches absolument invalides qui ont été faits sur cet amendement. D'une part, cet amendement est bien à sa place dans **une loi de finances** (les articles dits non rattachés permettent d'améliorer la mise en place et le contrôle du budget sans en changer les montants). D'autre part, c'est un sujet que j'évoque **depuis cinq ans** : il me tient à cœur et il a été au cœur de toutes mes discussions, de mes rapports, de mes auditions, de mes propositions. A titre d'exemple parmi tant d'autres, cette « lettre ouverte aux personnels de l'Enseignement Français à l'Etranger » et ses annexes (<https://frederic-petit.eu/ma-lettre-ouverte-au-personnel-enseignant-de-laefe/>), ou cette vidéo qui en synthétisait les propositions (<https://frederic-petit.eu/ma-proposition-de-reforme-de-laefe-en-video/>).

Quel est cet amendement, de quoi s'agit-il exactement ? Cet amendement a pour but de séparer en comptabilité publique et contrôlable, au sein de la gestion de l'Agence, les coûts spécifiques liés à sa mission de gestionnaire d'environ 70 établissements en gestion directe (EGD) (soient 70,000 élèves dans une vingtaine de pays), de la mission générale de développement et d'excellence de l'ensemble du réseau homologué (plus de 550 établissements, près de 400,000 élèves dans plus de 130 pays). Pour rappel, les coûts spécifiques liés aux EGD sont déjà cités dans l'article L.452-3 du code de l'éducation. Pour cela, il est nécessaire d'identifier, au sein de l'Agence, une structure visible en droit et comptabilité publique. C'est une proposition que je fais depuis longtemps, elle a le mérite d'être simple. Beaucoup d'opérateurs de l'Etat ont d'ailleurs déjà procédé à ce genre de démarche de clarification.

Mon amendement permet également d'améliorer deux imperfections de l'article L.452-3 sus-cité. D'une part, cet amendement permet de citer les autres sources de financement des EGD, et en particulier les droits d'écologie payés par les parents et les subventions versées par les autorités locales ; D'autre part,

cet amendement permet aux parents qui payent les droits d'écolage des EGD d'être également présents dans cette nouvelle structure.

Ces différents points sont détaillés et expliqués précisément dans le petit texte questions/réponses en annexe de ce courrier.

Mes chères et chers collègues, cet amendement a beaucoup fait parler de lui et certains points ont été mal interprétés sur lesquels il m'est important de revenir !

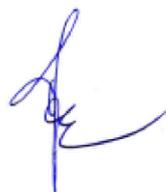
Cet amendement n'a en aucun cas, comme cela été dit, pour objectif de « *transformer les EGD en autant de comités de gestion* ». Cela serait absolument contraire à mes convictions. Je le rappelle, je suis un défenseur des EGD, ils portent notre histoire, ils sont parfois la seule solution d'avancer sur certains projet – j'ai soutenu, par exemple, dans ma circonscription, la transformation du lycée de Hambourg en lycée Franco-Allemand, qui nécessitait l'abandon de la gestion associative parentale et le passage de facto à un EGD. Les EGD sont des outils spécifiques, complexes, mais remarquables. Vouloir transformer les EGD en autant de comités de gestion serait inutile, juridiquement impossible, et sans doute suicidaire pour le réseau dans certains pays.

Cet amendement n'a pas non plus, comme cela a été dit, pour objectif de toucher à la fonction 'employeur' de l'Agence. La gestion des personnels détachés auprès de l'Agence est l'une des principales missions de l'Agence. Cette gestion a été réussie par le passé et, je l'ai souvent indiqué, je pense qu'elle doit même être développée. La nouvelle structure que je propose n'est absolument pas chargée de cette mission employeur.

Enfin, je souhaite insister sur le fait que je ne suis en aucun cas, comme cela a été suggéré, un adversaire de l'Agence. Bien au contraire ! Je suis convaincu du rôle que l'Agence doit jouer afin d'atteindre les objectifs ambitieux fixés par Emmanuel Macron d'augmentation des effectifs dans les établissements d'enseignement français à l'étranger à l'horizon 2030. C'est exactement pour atteindre cet objectif ambitieux que les structures de départ doivent être claires. C'est exactement l'ambition que porte mon amendement.

Je reste, chères et chers collègues, à votre disposition pour échanger.

Très cordialement,



Frédéric Petit